



Adresse contact : assistance-covid19@ffjp.org

ACTIVITES PETANQUE ET JEU PROVENCAL EN PERIODE DE CONFINEMENT – PHASE 8

Document mis à jour en date 02/12/2020

CONTEXTE DU CONFINEMENT :

1. Le Président de la République a annoncé le passage en confinement sur l'ensemble du territoire le mardi 24 octobre 2020. Le Premier Ministre a précisé les modalités d'application le jeudi 26 novembre 2020.
2. Le Ministère des Sports a précisé ensuite les mesures qui s'appliquent au monde sportif lors de la réunion regroupant les DTN du mardi 1 décembre 2020.

A PARTIR DU 28 NOVEMBRE 2020 ET JUSQU'AU 15 DECEMBRE

- Dans l'espace public en extérieur et dans les clubs en extérieur (ERP de type PA),
La pratique est autorisée dans le rayon de 20km du domicile dans le cadre de l'activité physique ou des loisirs, pour une durée maximale quotidienne de 3 heures :
 - Aucune compétition autorisée
 - Attestation de sortie obligatoire
 - Groupe de 6 personnes maximum par terrain : tête-à-tête / doublette / triplète autorisés
 - Respect des 2 m entre chaque pratiquant
 - Obligation d'un terrain libre entre chaque jeu
 - Port du masque obligatoire
 - Respect de l'ensemble des gestes barrières
 - Clubs house fermés
- Dans les clubs en intérieur : Pratique seulement pour les publics prioritaires (sportifs de Haut Niveau, actions en milieu scolaire, pour la pratique du sport sur ordonnance).

La F.F.P.J.P. éditera un plan de reprise phase 9, applicable à partir du 15/12/2020, à réception des nouvelles directives de l'Etat en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade